

Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse
14 rue Louis Pasteur
87 150 Oradour sur Vayres
Tel : 0555782182

L'éveil musical exige un certain nombre de compétences et des connaissances techniques. Il fait aujourd'hui partie du programme scolaire officiel dès la plus jeune enfance.

Le Syndicat met un intervenant à disposition des équipes pédagogiques des écoles des communes adhérentes. Ce dernier assiste l'enseignant dans la démarche d'éveil musical.

Cet intervenant élabore ses cours en accord et en collaboration avec les enseignants selon le programme pédagogique mis en place pour l'année scolaire en cours.

Comme chaque année, dès Septembre, nous mettons en place des cours de musique en milieu scolaire avec Christophe CARRERE, musicien intervenant diplômé et agréé par l'inspection d'académie

Le rôle du musicien intervenant est de proposer des activités variées (écoute, reconnaissance, présentation d'instruments, pratique, travail rythmique, chant, apport culturel) afin de transmettre aux enfants des compétences artistiques et des connaissances culturelles.

Pour les enfants l'éducation musicale doit être un moment de plaisir et un moyen de partager une culture commune. La pratique vocale et collective favorise la concentration et la confiance en soi, ainsi que l'attention aux autres. Par le biais de l'écoute, l'enfant apprend à faire des choix, à exprimer des émotions et développe son esprit critique.

La création du Syndicat date des années 1980 et fait suite au souhait de plusieurs maires de favoriser l'enseignement musical auprès de tous les écoliers de leurs communes.

Le SIMD est basé sur le principe de mutualisation et solidarité entre les communes.

Les délégués du Comité Syndical sont des élus de chaque commune adhérente.

11 communes adhèrent au Syndicat :

Châlus, Cognac la Forêt, Cussac, Dournazac, Gorre , Oradour sur Vayres, Pageas Pensol, Saint-Auvent, Saint-Laurent sur Gorre, Saint-Mathieu.

